

**COMMUNE DE CHAVANOZ**  
Isère

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2012**  
**COMPTE-RENDU**

CONSEIL MUNICIPAL - 28.06.12 C R

Présents : R. DAVRIEUX, J.M. CREUZET, P. MONTOYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, M. SANTULLO, C. GOY; P. COSTA, V. FALCONE, A. ANGEI, A. MINJAT, M. GOY, M-F CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, T.MILLAT, J. GULLON-NEYRIN, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON, J.P ROZAND.

Excusés :

Madame BLOND Sylviane donne pouvoir à monsieur DAVRIEUX,  
Monsieur BAY Patrick donne pouvoir à monsieur COURAND,  
Madame DEJOUX Marie-Laure donne pouvoir à madame GOY,  
Madame VALENTIN Valérie donne pouvoir à madame BON,  
Monsieur BEYNEL Nicolas donne pouvoir à monsieur MONTOYA,  
Madame Lucie BERTHET donne pouvoir à madame MOUSSU-CHEMOUL.

Absent : monsieur PEDRO Jean-Paul.

Secrétaire de séance : madame CHEVAL

Madame Sylviane BLOND est arrivée en cours de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2012**

Aucune observation n'étant faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

**RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT:**

La loi n° 95-101 du 2 décembre 1995 dite "loi Barnier" impose aux gestionnaires des services de l'eau et de l'assainissement de présenter un rapport annuel sur leur fonctionnement.

La SDEI (Lyonnaise des Eaux) a transmis à la commune le rapport annuel sur l'eau pour l'année 2011.

Il appartient à la commune de Chavanoz d'établir le rapport annuel sur l'assainissement.

Ces documents sont présentés en séance et conformément à la loi, pourront être consultés par le public pendant un mois à compter de cette présentation au conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le rapport annuel sur l'eau et l'assainissement.

**TARIF DE L'EAU POUR LE 2<sup>EME</sup> SEMESTRE 2012 :**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs communaux suivants pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012.

<u>Consommation Eau</u> Part communale	0,2483 € H.T/m <sup>3</sup>
<u>Collecte et traitement des eaux usées</u> Part communale	0,40 €/m <sup>3</sup>

## **TARIFS REPAS DE CANTINE, TRANSPORT ET GARDERIE PERISCOLAIRE :**

A L'unanimité le conseil municipal décide d'adopter les tarifs suivants pour la prochaine rentrée scolaire 2012/2013 correspondant à une hausse de 1,5 %..

### Repas servis aux restaurants scolaires :

- Elèves domiciliés à Chavanoz : 3,50 € au lieu de 3,45 €
- Elèves domiciliés hors de la commune : 4,52 € au lieu 4,45 €
- Adultes : 5,18 € au lieu de 5,10 €

### Transport scolaire du quartier des Bruyères :

- Coût mensuel par enfant pour deux trajets : 16,90 € au lieu de 16,65 €
- Coût mensuel par enfant pour un trajet : 9,49 € au lieu de 9,35 €
- Coût mensuel pour deux enfants d'une même famille (deux trajets): 13,70 € au lieu de 13,50 €
- Coût mensuel pour deux enfants d'une même famille (un trajet): 8,48 € au lieu de 8,35 €

### Garderies périscolaires

- Garderie du matin (1H00) : 1,65 € au lieu de 1,63 €
- Garderie du soir (1H25) : 2,46 € au lieu de 2,42 €
- Garderie du matin et du soir (2H30) : 3,76 € au lieu de 3,70 €
- Garderie du matin et du soir (pour deux enfants) : 6,60 € au lieu de 6,50 €

## **PROJET DE VENTE IMMOBILIERE : TERRAIN BANDON ROUTE DE LOYETTES**

Ce point sera mis en délibéré ultérieurement lorsque les questions concernant la TVA seront levées.

## **DISSOLUTION DU SYNDICAT DU LYCEE "LA PLEIADE":**

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adopté le 12 décembre et approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2011 prescrit la dissolution de syndicats intercommunaux parmi lesquels figure le syndicat intercommunal du Lycée la Pléiade.

Dans son courrier du 7 juin 2012, monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne invite les communes membres à se prononcer sur la dissolution de ce syndicat.

A l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat du Lycée la Pléiade.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.